Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 038-213803489-20231016-2023_129-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2023_129

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-trois, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 10 octobre 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Enguerrand BONNAS, Stéphane VEYET, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Lydia BERENFELD, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.*

Excusés : *Karine PLATEAU (pouvoir à Olivier Marie-Claire), Véronique REBOUL (pourvoir à Virginie MARIN), Aristide RICCIARDONE (pourvoir à Frédéric Château)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karen ANDREIS*

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».
Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informera l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant TTC
2023_110	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation Ancienne Poste	SOLIHA Solidaires Pour l'Habitat	3 618,00 € TTC
2023_111	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation Ancienne Cure	SOLIHA Solidaires Pour l'Habitat	3 710,00 € TTC

Publié le : 24/06/2025 11:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33480

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 038-213803489-20231016-2023_129-DE

2023_112	Fourniture et pose d'un vidéoprojecteur école maternelle de Ruy	S.A.S. SYNESIS	3 331,20 € TTC
2023_113	Livraison de fioul bâtiments publics Montceau	CARRON ET CIE	10 931,40 € TTC
2023_125	Réalisation de nouveaux massifs pour l'installation de panneaux lumineux	S.A.S. PRISMATRONIC	4 010,40 € TTC
2023_126	Pose et Fournitures d'un poteau incendie	Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan	4 825,37 € TTC

Paraphe

e Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 19 octobre 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance Du 16 octobre 2023
Délibération n°2023_129

Publié le : 24/06/2025 11:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33480